

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE - N° 852 du 10 JUIN 1997
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : DUS sur noix de cajou

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des services et des usagers que, suite aux conclusions du Conseil des Ministres du Jeudi 29 Mai 1997, le droit unique de sortie sur les noix de cajou est ramené de 150 F/KN à 10 F/KN.

Les dispositions de ma note de service n°67 du 27 Mai 1997 relative à l'exonération du droit unique de sortie sur les noix de cajou sont donc rapportées.

J'attache du prix au respect des dispositions de la présente Circulaire qui sont applicables pour compter du 02 Juin 1997.

AMPLIATIONS :

- MEF/CAB
- Toutes Directions Douanes
- SCIMPEX
- Syndicat des Transitaires
S/C SAGA-CI
- Syndicat des PME/Transit
S/C CAMAFRET

Le Directeur Général des Douanes

A. COULIBALY